

Principaux indicateurs mensuels Acos-Urssaf à fin juin 2011

► En juin 2011, les Urssaf ont reçu 635 000 déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim). Après un premier trimestre très dynamique, le nombre d'embauches diminue pour le deuxième mois mais reste sur un niveau comparable aux niveaux enregistrés avant la crise. Sur un an, il progresse de 4,0 %. En mai 2011, les entreprises continuent de créer des emplois, à un rythme cependant moins soutenu que les mois précédents : les effectifs des entreprises de plus de 9 salariés progressent de 0,1 % sur trois mois et de 1,2 % sur un an, après + 1,3 % le mois précédent. Ce ralentissement résulte du léger repli du secteur intérimaire (- 1,1 % sur 3 mois) — le premier depuis août 2009 — qui affiche toutefois un fort dynamisme sur un an (+ 12,8 %). Le volume d'heures supplémentaires, qui atteint un niveau voisin de celui observé début 2008, voit quant à lui son rythme annuel s'amplifier en mai (+ 9,6 % sur un an).

Les taux d'impayés poursuivent leur amélioration : ils se rapprochent des niveaux constatés avant la crise. Les demandes de délais de paiement restent globalement stables depuis plusieurs mois, mais leur niveau demeure un peu au-dessus de celui constaté avant la crise. Le nombre de procédures collectives reste stable.

Comparativement aux années précédentes, le calendrier des jours fériés des mois de mai et juin 2011 est particulièrement atypique. Les évolutions des deux derniers mois doivent donc être interprétées avec précaution pour les indicateurs issus de déclarations mensuelles.

A propos de l'Acos

L'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) est la caisse nationale du réseau des Urssaf. L'Acos pilote et anime le réseau des Urssaf, assure la gestion commune de la trésorerie des différentes branches du régime général et produit régulièrement des statistiques et études sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale.

Dans le cadre du financement du régime général, le réseau des Urssaf doit conjuguer en permanence l'atteinte d'un haut niveau de recouvrement et l'accompagnement des entreprises qui rencontrent des difficultés financières. Sa stratégie est fondée sur le développement de la qualité de la relation et du service au bénéfice de 7,8 millions d'usagers* et de plus de 600 partenaires pour lesquels il recouvre des contributions. Il assure l'équité de traitement de l'ensemble des cotisants en particulier par sa participation à la lutte contre la fraude et l'évasion sociale.

En 2010, l'Acos a encaissé 370,0 milliards d'euros.

* Dont :

- 1,9 million d'entreprises, administrations et collectivités territoriales
- 2,7 millions de travailleurs indépendants
- 2,8 millions de particuliers employeurs
- 325 000 praticiens et auxiliaires médicaux

Note au lecteur

Cette publication présente 7 groupes d'indicateurs construits à partir des données issues de la gestion des cotisants par les Urssaf. Ces données sont collectées dans le cadre des formalités administratives (DUE, BRC) et de paiements auxquelles sont soumises les entreprises du secteur privé.

Les indicateurs mensuels, hors déclarations d'embauche, portent sur le champ des entreprises mensualisées, à savoir les entreprises de plus de 9 salariés, qui représentent plus de 80 % de l'emploi salarié. La périodicité des déclarations et des paiements étant trimestrielle pour les entreprises de moins de 10 salariés, les indicateurs portant sur l'ensemble des entreprises sont uniquement trimestriels.

Les indicateurs mensuels publiés le mois M sont mesurés en fin de mois M-1, hormis les indicateurs relatifs à l'emploi et aux heures supplémentaires pour lesquels les séries s'arrêtent à M-2.

Les thèmes de l'emploi et la masse salariale, des déclarations d'embauche, et des heures supplémentaires, font chacun l'objet de communications trimestrielles dans la publication *Acos Stat*. Les données y sont analysées par secteur d'activité et par zone géographique. En outre, des résultats régionaux sont diffusés par les Urssaf. L'ensemble de ces publications est consultable en ligne sur www.acoss.fr dans la rubrique Publications.

Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois de l'ensemble des secteurs hors intérim* baisse de 1,6 % en juin 2011. Cependant, compte tenu de la très forte hausse du premier trimestre 2011, leur niveau reste comparable au point haut constaté début 2008 avant la crise. **Sur un an, ces embauches progressent de 4,0 %.**

➤ Nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim (CDI et CDD de plus d'un mois)

Données CVS-CJO en juin 2011	Evolution sur 1 mois	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de déclarations d'embauche	- 1,6 %	- 2,8 %	+ 4,0 %
Moyenne mobile sur 3 périodes			

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. La série est corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrés.



Source : Acooss-Urssaf

L'emploi des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés) progresse légèrement en mai 2011 (+ 0,1 % sur trois mois). Il augmente ainsi de 1,2 % sur un an.

➤ Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans l'ensemble des secteurs du secteur privé



Données CVS* à fin mai 2011	mars 2011	avril 2011	mai 2011
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	+ 0,4 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+ 1,3 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %

Ce tassement s'explique par le léger repli (- 1,1% sur trois mois) — le premier depuis août 2009 — de l'emploi intérimaire. Celui-ci reste néanmoins très dynamique sur un an (+ 12,8%), tout en étant à un niveau encore inférieur de 15 % à celui atteint avant la crise.

➤ Effectifs salariés des entreprises mensualisées dans le secteur intérimaire



Données CVS* à fin mai 2011	mars 2011	avril 2011	mai 2011
Effectif salarié (échelle gauche)			
Evolution sur 3 mois	+ 4,5 %	+ 2,1 % r	- 1,1 %
Evolution annuelle (échelle droite)	+ 21,4 %	+ 17,5 %	+ 12,8 %

Source : Acooss-Urssaf

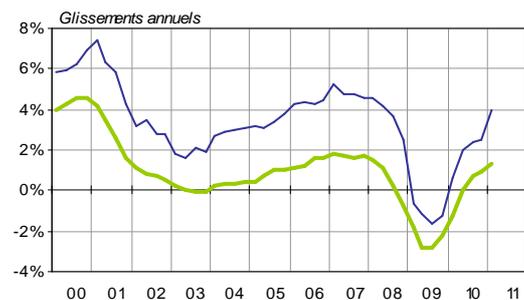
Sur l'ensemble du secteur privé (y compris TPE de moins de 10 salariés), l'emploi a continué de croître au 1^{er} trimestre 2011 (+ 0,6 %), à un rythme plus soutenu que les trimestres précédents.** Sur un an, la hausse s'établit à 1,3 %.

➤ Masse salariale et effectifs de l'ensemble des entreprises du secteur privé

Données CVS* 1 ^{er} trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Masse salariale	124,6 milliards d'euros	+ 2,1 %	+ 3,9 %
Effectif salarié fin de trimestre	17,9 millions	+ 0,6 %	+ 1,3 %

* Les données sont provisoires, notamment pour les deux derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution, en particulier dans le secteur de l'intérim qui peut connaître des révisions significatives (r). En outre, l'appréciation de la correction des variations saisonnières est délicate et pourra être révisée.

** Données publiées le 9 juin 2011 (Acooss Stat n°127).



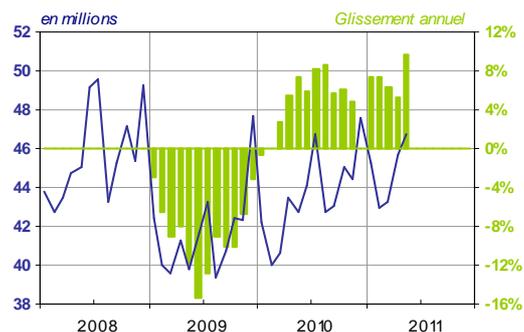
Source : Acooss-Urssaf

La masse salariale a augmenté de 2,1 % au 1^{er} trimestre 2011 après + 0,5 % au 4^{ème} trimestre 2010. Sur un an, elle progresse de 3,9 %.

➤ Nombre d'heures supplémentaires des entreprises mensualisées

Données brutes* à fin mai 2011	mars 2011	avril 2011	mai 2011
Nombre d'heures supplémentaires (en millions, échelle gauche)	43,2	45,7	46,8
Evolution sur un an (échelle droite)	+ 6,4 %	+ 5,2 %	+ 9,6 %

* La faible longueur des séries ne permettant pas encore de procéder à une correction des variations saisonnières, l'analyse en glissement annuel doit être privilégiée. Toutefois, en l'absence de correction des jours ouvrés, il convient d'interpréter le glissement annuel du mois de mai 2011 avec précaution. En effet, celui-ci peut s'expliquer en partie par le calendrier des jours fériés particulièrement atypique en 2011.



Source : Acooss-Urssaf

Le symbole « r » marque les indicateurs ayant connu des révisions significatives depuis le dernier baromètre.

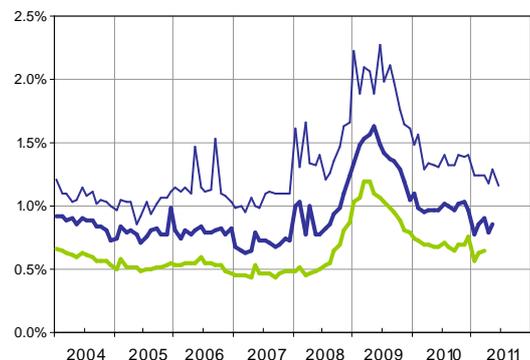
Le taux d'impayés* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés), globalement stable en 2010, continue de s'améliorer et se rapproche des niveaux d'avant la crise. Sur un an, les taux à 30 jours et à 90 jours diminuent ainsi respectivement de 0,12 et 0,04 point. Le taux d'impayés fin de mois est quant à lui aussi en amélioration sur un an (- 0,14 point).

► **Taux d'impayés* des entreprises de plus de 9 salariés**

Données CVS à fin juin 2011	Dernier taux constaté **	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Taux d'impayés fin de mois	1,16 % (juin 2011)	- 0,08 pt	- 0,14 pt
Taux d'impayés à échéance + 30 jours	0,85 % (mai 2011)	- 0,01 pt	- 0,12 pt
Taux d'impayés à échéance + 90 jours	0,65 % (mars 2011)	- 0,11 pt	- 0,04 pt

* Le taux d'impayés, ou taux de restes à recouvrer (RAR), mesure la part des cotisations déclarées dans le mois restant impayée. Il est observé en fin de mois, 30 jours et 90 jours après l'échéance.

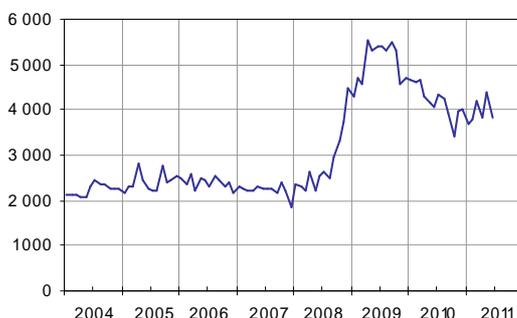
** Le mois indiqué entre parenthèses correspond au mois de déclaration.



Source : Acooss-Urssaf

Les demandes de délais* des entreprises mensualisées (plus de 9 salariés), qui suivent une tendance baissière depuis fin 2009, sont stables depuis 7 mois, en dépit de légères fluctuations. Sur un an, elles reculent de 5,9 %. Les niveaux restent encore nettement au-dessus de ceux d'avant-crise. Le montant moyen des délais, plus irrégulier, connaît une légère hausse de 2,9 % sur 3 mois.

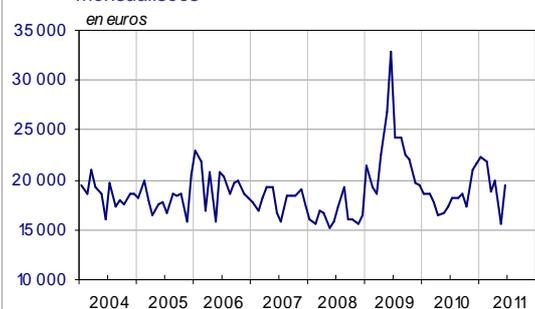
► **Demands de délais* des entreprises mensualisées**



Données CVS à fin juin 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Nombre de demandes de délais	3 825	- 9,0%	- 5,9%

La durée médiane des délais accordés, peu variable dans le temps, est quant à elle d'environ 2,5 mois.

► **Montant moyen des délais accordés aux entreprises mensualisées**



Données CVS à fin juin 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Montant moyen des délais accordés	19 460	+ 2,9%	+ 12,5%

Source : Acooss-Urssaf

* Il s'agit de flux mensuels des demandes enregistrées au cours du mois, indépendamment des périodes de référence. Hors demandes irrecevables (dossier incomplet ...), le taux de délais accordés est de l'ordre de 80 %.

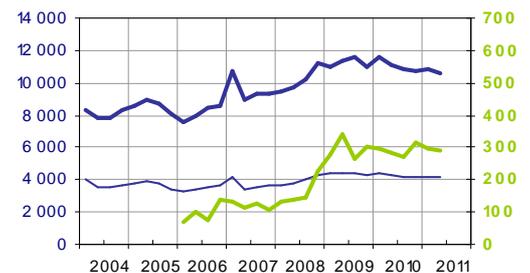
Le nombre de procédures collectives* de l'ensemble du secteur privé, en légère baisse au deuxième trimestre 2010 reste globalement stable depuis quelques mois : les redressements et les liquidations judiciaires diminuent de respectivement 4,8 % et 4,9 % sur un an, après une croissance soutenue du deuxième trimestre 2008 au troisième trimestre 2009.

► **Nombre de redressements judiciaires, de liquidations judiciaires et de procédures de sauvegarde**

Données CVS ** 2ème trimestre 2011	Niveau	Evolution sur 3 mois	Evolution sur un an
Redressements judiciaires (échelle gauche)	4 106	- 1,4 %	- 4,8 %
Liquidations judiciaires (échelle gauche)	10 583	- 2,9 %	- 4,9 %
Sauvegardes (échelle droite)	287	- 4,0 %	+ 0,3 %

* L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

** Compte tenu du faible recul, les données sont brutes pour les sauvegardes.



Source : Acooss-Urssaf

► **Pour approfondir...**

**Déclarations d'embauche
Heures supplémentaires
Emploi et masse salariale**

**Particuliers employeurs
Encaissements**

► **A paraître**

24 août 2011

- Résultats du 2ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°1 32 (20 juillet 2011)
- Résultats du 1er trimestre 2011 : Acooss Stat n°126 (20 mai 2011)
- Résultats du 1er trimestre 2011 : Acooss Stat n°127 (9 juin 2011)
- Bilan de l'année 2010 : Acooss Stat n°128 (juin 2011) et n°129 (juin 2011)
- Résultats du 1ème trimestre 2011 : Acooss Stat n°130 (6 juillet 2011)
- Bilan en 2010 : Acooss Stat n°130 (6 juillet 2011)

Baromètre économique à fin juillet 2011
Acooss Stat sur les heures supplémentaires au 2ème trimestre 2011

Le champ du secteur concurrentiel

Le champ couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Le champ couvre la France entière (Métropole et Dom), sauf pour les indicateurs d'impayés (Métropole).

Les déclarations d'embauche

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur la déclaration unique d'embauche (DUE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Parmi les 18 millions de DUE adressées en 2010 à l'Urssaf, 23 % l'ont été sur support papier, 64 % par Internet et 13 % par d'autres procédures dématérialisées. Les valeurs manquantes portant sur les types de contrats (14 %) et les durées de CDD (26 %) sont estimées à partir des distributions de DUE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont également faites (environ 16 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent). **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour les trois derniers mois.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS-CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2010.

Les bordereaux de cotisation

Les Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC) sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

La base Séquoia centralise depuis janvier 1997 ces déclarations et comporte environ 600 000 comptes mensuels et 1 300 000 comptes trimestriels actifs (plus du double en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9% de l'emploi). Les bordereaux arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un

premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. Les données sont également désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Ces désaisonnalisations peuvent également conduire à des révisions des périodes antérieures. Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an. La dernière révision a été réalisée dans le cadre de la publication portant sur les résultats du quatrième trimestre 2010 (ACOSS STAT n°123).

L'emploi et la masse salariale

L'assiette salariale totale ou assiette déplafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée (CSG) » sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation. Les indemnités de chômage partiel constituent quant à elles des revenus de remplacement uniquement soumis à la CSG et la CRDS ; elles sont donc comprises dans l'assiette CSG sur les revenus de remplacement.

L'effectif salarié est un effectif en fin de mois ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi calculées en ETP, ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. **Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.**

Les données d'emploi de la branche du recouvrement sont communiquées à l'Insee et, sur le champ de l'assurance chômage, à l'Unedic et Pôle emploi, pour l'élaboration de leurs statistiques propres.

Les heures supplémentaires

Les entreprises employeuses ayant recours à des heures supplémentaires doivent en faire la déclaration aux Urssaf dans leurs BRC pour bénéficier des exonérations liées à la loi TEPA.

Les données des trois derniers mois sur les heures supplémentaires sont provisoires et intègrent une estimation des futures déclarations retardataires qui peut être fragile pour les plus petites entreprises. Les révisions sur les périodes précédentes sont intégrées mais demeurent la plupart du temps faibles. Toutefois, chaque année, les établissements remplissent un tableau

récapitulatif (TR) permettant de réviser les informations erronées ou incomplètes relatives à l'année écoulée. Ces déclarations rectificatives parviennent aux Urssaf durant le 1er semestre et conduisent le plus souvent à une révision à la hausse (non modélisable) des données de l'année passée.

En outre, en l'absence de recul sur ces séries, les données ne peuvent être corrigées ni des variations saisonnières ni des jours ouvrables.

Les taux d'impayés

Les taux d'impayés présentés ici sont calculés sur le champ de la Métropole comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (somme des cotisations dues par les entreprises – sommes des cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues.

Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Néanmoins, un reliquat d'anomalies dans les déclarations subsiste en fin de mois, ce qui conduit à de légères fluctuations additionnelles.

Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les délais de paiement

En cas de difficultés de paiement, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. La réglementation détermine si ces demandes sont recevables, et dans l'affirmative, permette à l'Urssaf, en fonction de la situation de l'entreprise, de décider de l'accord du délai.

Les demandes et les accords de délais font l'objet d'un suivi dans le système d'information de la branche du recouvrement.

Le montant moyen des délais accordés est calculé comme le montant global des cotisations dues sur lequel portent les demandes de délais divisé par le nombre de demandes de délais.

La durée médiane des délais accordés est calculée en nombre de mois.

Les procédures collectives

Les procédures collectives sont dénombrées par trimestre et par entreprise. L'Urssaf n'est à l'origine de ces procédures que dans moins d'un cas sur trois.

Les Indicateurs présentés

L'évolution sur 3 mois désigne pour les séries mensuelles le rapport M / M-3 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-1.

L'évolution sur un an désigne pour les séries mensuelles le rapport M / M-12 et pour les séries trimestrielles le rapport T / T-4.